



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 27 JUIN 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D10 - Motion de soutien à la filière Cognac

Date de convocation : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusées ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jocelyne PELETTE à Mme la Maire ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 5

Houria LADJAL ; Hénoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D10 - Motion de soutien à la filière Cognac

Rapporteur : Mme la Maire

Le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) a alerté la Ville de Saint-Jean-d'Angély sur ses inquiétudes pour la filière du Cognac.

La collectivité partage cette préoccupation face à la situation critique à laquelle est confrontée cette filière, suite à l'annonce le 5 janvier dernier par le ministère chinois du Commerce du lancement d'une enquête antidumping ciblant les eaux-de-vie de vin produites en Europe.

Cette enquête risque de se conclure par l'imposition de droits de douane supplémentaires potentiellement élevés, mettant en péril l'accès au marché chinois qui représente 25 % des expéditions de nos produits.

Cette mesure de rétorsion, apparemment en réponse à l'implication de la France dans le lancement d'une procédure européenne à l'encontre des véhicules électriques chinois, menace de manière disproportionnée notre filière Cognac, pilier économique et social de notre territoire.

Le territoire des Vals de Saintonge est profondément attaché à la filière Cognac, non seulement pour son aspect patrimonial et culturel, mais aussi pour son rôle majeur dans l'économie locale. La filière est une source vitale d'emplois et de dynamisme du secteur, englobant une vaste gamme d'activités allant de la viticulture à la distillation, de la confection de tonneaux à l'embouteillage.

Près de 30 000 emplois en Charente et en Charente-Maritime dépendent directement ou indirectement de cette filière, soulignant son importance cruciale pour la grappe économique locale.

Face à ces défis, Saint-Jean-d'Angély affirme son soutien indéfectible à la filière Cognac. Nous demandons aux instances nationales et européennes d'agir de manière proactive afin d'arrêter cette procédure qui menace l'équilibre économique et social de notre territoire.

Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), les professionnels de la filière et toutes les parties prenantes pour soutenir nos entreprises face à cette pression internationale et pour promouvoir une issue favorable à cette situation. En adoptant cette motion, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite manifester sa solidarité envers la filière Cognac, affirmant son engagement à défendre les intérêts de son territoire et de ses habitants.

Considérant l'impact économique de la filière Cognac sur l'emploi et l'attractivité du territoire des Vals de Saintonge,

Considérant que l'imposition de droits antidumping remettrait en cause très rapidement la présence des produits et des entreprises locales de la filière Cognac sur le marché chinois,

Considérant les répercussions qu'une telle mesure aurait sur les entreprises de notre territoire directement ou indirectement ainsi que sur l'emploi d'une grande partie de nos habitants,

Considérant la menace que ce dossier fait courir sur les équilibres économiques et humains de notre territoire,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'affirmer le soutien de la Ville de Saint-Jean-d'Angély à l'égard de la filière Cognac qui sollicite l'arrêt de la procédure en cours.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.